

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 février 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1673)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 309

présenté par

M. Peu, M. Dharréville, M. Jumel, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet,
M. Chassaigne, M. Dufrègne, Mme Faucillon, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 30

À la première phrase de l'alinéa 11, substituer au mot :

« deux »

le mot :

« quatre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans le respect de la volonté du Gouvernement de renforcer la diversité de la composition de la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), la représentation des membres du personnel de la CDC est à saluer.

Néanmoins, le mode d'élection de ces représentants n'est pas satisfaisant en l'espèce et la représentativité des personnels est encore insuffisante. Par cet amendement, les députés communistes souhaitent doubler le nombre de représentants du personnel.